

First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

29 août 2024

À l'attention : des Actionnaires du FSSA Japan Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société »).

Ce document est important et demande votre attention immédiate. À la réception de la présente lettre, vous pouvez être amené à prendre des mesures spécifiques. En cas de doute, veuillez consulter un conseiller professionnel.

Si vous avez vendu l'intégralité de vos Actions du Fonds ou si vous les avez transférées, veuillez remettre la présente lettre à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, à la banque ou à un autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été réalisé pour qu'il la remette à l'acheteur ou au cessionnaire dans les plus brefs délais.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés aux présentes ont la même signification que les termes commençant par une majuscule employés dans le prospectus de la Société en date du 30 novembre 2023 (le « Prospectus ») et dans tout document supplémentaire et document local d'accompagnement applicable. Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès du siège social de la Société pendant les heures ouvrables habituelles.

Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues aux présentes. À la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible d'en affecter la teneur.

Cher Actionnaire,

Liquidation du Fonds

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Fonds afin de vous informer que, pour les raisons exposées ci-dessous, les Administrateurs ont décidé de liquider le Fonds le 2 décembre 2024 (la « **Date d'effet** ») et de vous notifier que, à moins que vous ne preniez les mesures alternatives exposées ci-dessous, vos Actions du Fonds seront obligatoirement rachetées par la Société à la Date d'effet.

Motif de la liquidation du Fonds

L'Article 17(2)(a) des statuts de la Société (les « **Statuts** ») stipule que les Administrateurs peuvent liquider tout compartiment de la Société à leur entière discrétion si tel est leur décision, sous réserve qu'un préavis écrit d'au moins vingt-et-un jours ait été délivré aux Actionnaires du Fonds indiquant que toutes les Actions seront rachetées par la Société. En outre, les Statuts prévoient que dans de telles circonstances, la décision des Administrateurs sera définitive et contraignante pour toutes les parties concernées.

Au 19 juillet 2024, la taille du Fonds était de 29 189 319,40 USD.

Les Administrateurs ont décidé de liquider le Fonds à la Date d'effet. Cette décision fait suite à la volonté des Administrateurs de réévaluer la viabilité future des stratégies d'actions japonaises de First Sentier Investors qui, après un examen approfondi, a conduit à la décision de clôturer les investissements en actions japonaises proposés par First Sentier Investors, y compris le Fonds, dont on ne s'attend pas à ce qu'ils génèrent des rendements satisfaisants sur le court terme.

First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

Incidences sur les souscriptions

À compter de la date de la présente, le Fonds n'est plus disponible à la souscription pour les nouveaux investisseurs et il n'est plus autorisé à être commercialisé à Hong Kong ou ailleurs.

Le Fonds ne sera pas fermé aux nouvelles souscriptions des investisseurs existants avant le 29 novembre 2024 (le « **Dernier jour de négociation** »).

Incidences sur les Actionnaires

La Société procédera au rachat forcé de vos Actions du Fonds à la Date d'effet, à moins que vous ne procédiez volontairement au rachat ou à la conversion de vos Actions du Fonds vers un autre compartiment de la Société avant 10 h 00 (heure irlandaise) (ou 17 h 00, heure de Hong Kong/Singapour) (soit l'heure limite d'acceptation des ordres) ou toute autre heure limite d'acceptation des ordres (« **Heure limite** ») que les intermédiaires peuvent imposer lors du Dernier jour de négociation.

a) Rachat volontaire

Si vous souhaitez procéder au rachat volontaire de vos Actions du Fonds, vous pouvez le faire à tout moment, conformément aux dispositions prévues par le Prospectus, jusqu'à l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de négociation du Fonds. Aucune commission de rachat n'est actuellement appliquée en cas de rachat d'Actions du Fonds.

Le produit du rachat sera normalement versé dans les trois Jours ouvrables suivant l'acceptation d'une demande de rachat dûment documentée. Le délai maximum entre la réception d'une demande de rachat dûment documentée et le paiement du produit du rachat est de 14 jours civils. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

b) Conversion de vos actions

Si vous souhaitez conserver votre statut d'Actionnaire de la Société, vous pouvez à tout moment convertir vos Actions du Fonds, sans frais de conversion, en Actions d'un autre compartiment de la Société, conformément aux dispositions prévues par le Prospectus, et ce jusqu'à l'Heure limite à la date du Dernier jour de négociation du Fonds. Si vous décidez de procéder à la conversion de votre investissement, aucune commission de rachat ou de conversion ne sera appliquée aux Actions vendues et aucune commission de souscription ne sera appliquée aux Actions achetées dans le(s) compartiment(s) concerné(s) par cette conversion. Vous recevrez des Actions de la même Catégorie d'Actions que celles que vous détenez actuellement et toute instruction de souscription ordinaire sera maintenue pour les nouvelles Actions, sauf instruction contraire de votre part. Veuillez noter que pour les investisseurs de Hong Kong et de Singapour, vos Actions doivent être converties en Actions d'un autre compartiment de la Société, autorisé par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (la « **SFC** ») ou par l'Autorité monétaire de Singapour (la « **MAS** ») (selon le cas).

Veuillez noter que la Société n'est pas autorisée à convertir des Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société sans le consentement exprès de l'Actionnaire. Les Actionnaires qui ne soumettront pas de demande de rachat ou de conversion auprès de la Société avant l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de

négociation se verront imposer le rachat forcé de leurs Actions par la Société à la Date d'effet.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

c) Rachat d'Actions par la Société lors de la liquidation

Si vous ne procédez pas volontairement au rachat de vos Actions du Fonds ou à la conversion de vos Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société avant l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de négociation, la Société procédera au rachat forcé de vos Actions à la Date d'effet. **Ce rachat forcé des Actions du Fonds aura lieu à la Date d'effet. La confirmation de ce rachat forcé vous sera ensuite transmise par courrier.** La distribution ultérieure du produit aux Actionnaires sera effectuée conformément aux dispositions du Prospectus et de l'Article 17 des Statuts.

Le produit de ce rachat forcé d'Actions sera versé dans les 14 jours civils suivant la Date d'effet. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

Suite à la liquidation et au rachat forcé des Actions du Fonds à la Date d'effet, des demandes de révocation de l'autorisation du Fonds seront déposées auprès de la SFC et de la MAS, respectivement à Hong Kong¹ et à Singapour.

Si vous n'êtes pas sûr de l'option la plus appropriée, veuillez contacter votre conseiller professionnel.

Coûts et frais

Les frais et dépenses (tels que les frais juridiques et administratifs) liés à la liquidation du Fonds sont estimés à environ 53 500 USD. Afin de lever toute ambiguïté, ces dépenses seront prises en charge par le Gestionnaire d'investissement, First Sentier Investors (Hong Kong) Limited.

Au 31 décembre 2023, la commission de gestion d'investissement (« **CGI** ») et le total des frais sur encours (« **TFE** ») de chacune des Catégories d'Actions suivantes du Fonds qui a été lancé et ouvert à l'investissement sont les suivants :

Catégorie d'Actions	Code ISIN	TFE	CGI annuelle
Catégorie I*	IE00BSJWPN04	1,63 %	1,55 %
Catégorie I (Hedged P)*	IE00BM95BG26	1,67 %	1,55 %
Catégorie III*	IE00BSJWPM96	0,89 %	0,80 %
Catégorie III (Hedged P)*	IE0006GCKD23	0,92 %	0,80 %
Catégorie III (Singapore Dollar)*	IE000CB8OYT7	0,90 %	0,80 %
Catégorie III (Yen)*	E00BZC0S080	0,88 %	0,80 %
Catégorie VI (Euro)	IE00BYXW3V29	0,87 %	0,80 %
Catégorie VI (Euro Hedged P)	IE00BFY84Q86	0,96 %	0,80 %
Catégorie VI (Sterling)	IE00BMFPHB31	0,88 %	0,80 %

* Au 31 décembre 2023, seules les Catégories I, I (Hedged P), III, III (Hedged P) et III (Yen) étaient proposées et ouvertes à la souscription aux investisseurs particuliers de Hong Kong ; seules les Catégories I, I (Hedged P), III, III (Hedged P),

¹ L'autorisation de la SFC ne constitue pas une recommandation ou une approbation des Fonds de la Société, pas plus qu'elle ne garantit la qualité commerciale des Fonds ou leur performance. Cela ne signifie pas non plus que les Fonds conviennent à tous les investisseurs ni qu'ils sont adéquats pour un investisseur ou une catégorie d'investisseurs en particulier.

III (Singapore Dollar) et III (Yen) étaient proposées et ouvertes à la souscription aux investisseurs particuliers de Singapour.

La CGI est une commission versée au Gestionnaire d'investissement au titre de la gestion de vos investissements. Afin de lever toute ambiguïté, aucune CGI ne sera facturée une fois que le portefeuille du Fonds aura été entièrement liquidé en numéraire.

Le TFE représente les coûts d'exploitation totaux de la Catégorie d'Actions ci-dessus en pourcentage de la VNI moyenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il englobe toutes les dépenses opérationnelles ordinaires imputables au Fonds, y compris la CGI et les autres commissions versées aux prestataires de services tiers du Fonds, notamment l'Agent administratif, le Dépositaire, l'Agent de registre et le Réviseur d'entreprises (les « **Dépenses relatives aux prestataires de services** »). Ces Dépenses relatives aux prestataires de services continueront d'être versées par le Fonds, le cas échéant, jusqu'à la Date d'effet. Il n'y a pas de dépenses préliminaires non amorties associées au Fonds.

Jusqu'à la liquidation du Fonds à la Date d'effet, nous prendrons des mesures pour garantir qu'aucun Actionnaire ne soit désavantagé par des décisions prises par d'autres Actionnaires. Les rachats volontaires du Fonds continueront de faire l'objet d'un Ajustement anti-dilution, conformément aux termes du Prospectus.

Incidences fiscales

Les Actionnaires doivent être conscients que le rachat d'Actions du Fonds ou la conversion d'Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société peut être considéré comme une opération imposable pour les Actionnaires.

En règle générale, les Actionnaires de Hong Kong/Singapour n'ont pas à payer d'impôt sur les dividendes ou autres distributions de revenus du Fonds, ni sur les plus-values résultant de la vente, de la réalisation, du rachat, de la conversion ou de toute autre cession d'Actions du Fonds, à l'exception de l'impôt sur les bénéfices de Hong Kong/Singapour qui peut s'appliquer au produit ou à la plus-value résultant d'une transaction relative aux Actions du Fonds lorsque cette transaction s'inscrit dans le cadre d'une activité de négoce, professionnelle ou commerciale exercée à Hong Kong/Singapour par les Actionnaires.

Toutefois, les incidences fiscales relatives à votre participation et résultant de la liquidation varient en fonction de la législation et de la réglementation de votre pays de résidence, de citoyenneté ou de domicile. Veuillez consulter votre conseiller fiscal si vous avez besoin de conseils supplémentaires.

Si vous n'êtes pas sûr des démarches à entreprendre à cet égard, nous vous invitons à contacter un conseiller professionnel.

Comment contacter First Sentier Investors ?

Pour toute question relative à la présente lettre, vous pouvez contacter l'Agent administratif :

par téléphone : + 353 1 635 6780
par courriel : firstsentierqueries@hsbc.com
ou par courrier postal : HSBC Securities Services (Ireland) Ltd, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande

Les Actionnaires de Hong Kong peuvent également contacter HSBC Institutional Trust Services (Asia) Limited, le délégué de l'Agent administratif :

par téléphone : +852 2269 2571
par courriel : firstsentierqueries@hsbc.com
ou par courrier postal : 3/F, Tower 2&3, HSBC Centre, 1 Sham Mong Road, Kowloon, Hong Kong

Les Actionnaires singapouriens peuvent également contacter le représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390
par courriel : infoSG@firstsentier.com
ou par courrier First Sentier Investors (Singapore)
postal : 79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

Information pour les Investisseurs autrichiens :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC) et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les Statuts et les rapports annuels et semestriels les plus récents de la Société sont également disponibles gratuitement sous format papier auprès de l'Agent de facilité autrichien. Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere 1, 1100 Vienne, Autriche.

Information pour les Investisseurs belges :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC) et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les Statuts et les rapports annuels et semestriels les plus récents de la Société sont également disponibles gratuitement auprès de CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique. Les investisseurs belges peuvent également soumettre toute demande à CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique.

Information pour les Investisseurs allemands :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC) et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société sont également disponibles gratuitement sous format papier auprès de l'Agent de facilité allemand. GerFIS – German Fund Information Service UG (Haftungsbeschränkt), Zum Eichhagen 4, 21382 Brietlingen, Allemagne.

Information pour les Investisseurs suisses :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

Documents disponibles

Un exemplaire du Prospectus (et de tout supplément au prospectus local, y compris, pour les investisseurs de Hong Kong, le Supplément au Prospectus destiné aux investisseurs de Hong Kong et la déclaration de faits marquants du Fonds), les Statuts et les rapports financiers annuels et semestriels de la Société sont disponibles sur demande pendant les heures ouvrables habituelles en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessus. Ces documents peuvent également être consultés sur notre site Internet : www.firstsentierinvestors.com.²

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Michael Morris, Administrateur
pour le compte et au nom de
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc

² Ce site Internet n'a pas été contrôlé ni autorisé par la SFC.